

Le Canada devrait suivre cet exemple. Dans le cadre d'un tel établissement, nous pourrions créer une école de recherches portant sur l'arctique, car en définitive, nous sommes la deuxième nation de l'Arctique. Dans ce domaine, il y aurait place pour une vive concurrence et un profond besoin de connaissances.

Ceci dit, je dirai, en terminant, qu'un comité parlementaire ainsi chargé d'étudier l'ensemble du problème des recherches serait des plus précieux. Le Canada pourrait donner le signal de la réunion des esprits compétents.

M. Coldwell: J'ai un mot à dire sur le crédit à l'étude. J'aimerais également qu'un comité parlementaire soit chargé, à la prochaine session, d'examiner l'activité du Conseil national de recherches. J'ai été quelque peu surpris d'entendre l'honorable député dire que l'industrie privée ne saurait rivaliser avec le Conseil national de recherches pour confier à des investigateurs scientifiques les tâches qui s'imposent. Le crédit à l'étude se rapporte directement à ce problème, car il pourvoit aux traitements du personnel du Conseil national de recherches.

Si les honorables députés veulent bien se reporter au tableau des traitements des employés du Conseil national de recherches, qui figure à la page 380 du Budget des dépenses, ils constateront que, sauf le cas de quelques postes supérieurs, ces employés, dans l'ensemble, ne sont pas, pour employer une expression modérée, hautement payés.

Je m'intéresse depuis nombre d'années au Conseil national de recherches qui accomplit, à mon avis, une des tâches les plus utiles que puisse accomplir un organisme canadien. Pendant cette période, je me suis rencontré avec des investigateurs scientifiques qui s'étaient engagés au service du Conseil national de recherches qui par la suite ont obtenu de l'industrie privée des offres de salaires beaucoup plus élevés et peut-être des laboratoires très bien outillés. Parfois ils sont passés à l'industrie, parce qu'elle leur offrait deux ou trois fois le traitement qu'ils touchaient au Conseil national de recherches.

Je connais aussi le cas d'un certain nombre d'investigateurs scientifiques qui ont de très beaux états de service au Conseil national de recherches, à la Commission de l'énergie nucléaire ou à d'autres organismes officiels et qui sont partis pour Boston ou pour d'autres endroits aux États-Unis pour y travailler dans des institutions d'État qui payent beaucoup mieux que le Conseil national de recherches.

Je me demande parfois comment le Conseil n'a jamais pu conserver ses principaux fonctionnaires, ceux dont la formation technique

est la plus poussée. Si l'on jette un coup d'œil sur les catégories d'emploi, les traitements correspondants et le nombre de titulaires de ces postes, on se rend tout de suite compte qu'exception faite de quelques très hautes situations, les traitements ne soutiennent nullement la comparaison avec ceux que paye l'industrie privée.

Le Parlement ne devrait rien négliger pour assurer des crédits suffisants au Conseil de façon qu'il puisse conserver les savants parfaitement formés qu'il a pu attirer jusqu'ici. Il n'est personne ici qui, ayant fait partie du comité,—il y a trois ans, je pense,—a pu se renseigner sur l'activité du Conseil ou visiter ses laboratoires, ne doute que celui-ci nous rende les plus précieux services.

La seule critique que j'ai à formuler, c'est que parfois les fruits du travail des investigateurs engagés dans toutes sortes de recherches sont confinés à des cercles trop restreints. A mon avis, la majeure partie du travail qu'ils accomplissent pourrait être publiée dans l'intérêt public. Par exemple, l'étude de divers instruments, des produits chimiques qui sont d'usage quotidien dans nos foyers, tels les détersifs, révélerait les effets de ces substances sur les tissus. Certains d'entre nous l'ont appris en voyant les guenilles qui sont sorties des lessiveuses où l'on avait employé des détersifs au lieu de savon. Toutes ces constatations pourraient être publiées.

Ce pourrait être la fonction d'un organisme privé comme l'Association des consommateurs des États-Unis. Le Canada n'est pas assez grand pour posséder une telle association de consommateurs. Le Conseil national de recherches fait ce genre de travail dans quelques domaines et j'aimerais qu'on publie le résultat de ses travaux.

Cependant, j'ai pris la parole, en réalité, pour parler des traitements versés au Conseil national de recherches, et que j'examine de temps en temps. Si nous nous reportons au détail des affectations, à la page 380, nous constatons que les employés des services administratifs et scientifiques ne reçoivent pas de traitements trop élevés, surtout pas le personnel technique, dont le traitement le plus élevé se chiffre par \$6,000 par année. Ces précieux techniciens et investigateurs scientifiques ne sont certainement pas aussi bien rémunérés qu'ils devraient l'être et c'est pour cette raison qu'à l'occasion ils nous quittent pour se tourner vers l'industrie privée.

Le très hon. M. Howe: Monsieur le président, j'aimerais tout simplement rectifier l'impression que nous perdons un grand nombre de nos savants. En 1954-1955, seize investigateurs scientifiques ont quitté le Conseil national de recherches, dont 13 ont accepté